

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

JEAN-PAUL DUPUIS et FRANCIS TREMBLAY

DEMANDE

**DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE
D'ASSURANCE VIE et DESJARDINS GESTION
INTERNATIONALE D'ACTIFS INC.**

DÉFENSE

Division : civile (Action collective)

Salle n° : 3.39

Le 19 septembre 2024

PRÉSIDENT: L'HONORABLE BERNARD GODBOUT, J.C.S.

(JG 1744)

DEMANDE

☒ PRÉSENTS ☐ ABSENT

M^e Serge Létourneau
LLB AVOCATS

M^e Guy Paquette
PAQUETTE GADLER INC.

☐ PRÉSENT ☒ ABSENT

M^e Philippe Hubert Trudel
TRUDEL JOHNSTON & LESPÉRANCE

DÉFENSE

☒ PRÉSENTS ☐ ABSENTS

M^e Mason Poplaw
M^e Isabelle Vendette
M^e Samuel Lepage
MCCARTHY TÉTRAULT

NATURE DE LA CAUSE

**AUDIENCE DE GESTION #18
PAR VISIOCONFÉRENCE**

GREFFIÈRE

Johanne Beaumont (TB3634)

ENREGISTREMENT ☒

DÉBUT 9 h 40
FIN 10 h10

9 h 40

Appel de la cause et identification des avocats.

L'audience de gestion est initiée à la demande du juge Godbout dans le but de faire le point concernant :

- les échéances convenues au procès-verbal du 23 mai 2023;
- la demande des défenderesses en rejet partiel des rapports d'expertise;
- la Notice of Motion qui sera présentée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario

La demande des défenderesses en rejet partiel des rapports d'expertise :

- Le rapport de M. Pierre Malo du 2 juillet 2024;
- Le rapport des professeurs Martin Boyer et René Garcia du 14 juillet 2024

Les avocats prévoient 2 heures en défense et 2 heures en demande pour l'instruction de cette demande. Il est convenu de réserver une journée.

Le Tribunal fixe l'instruction au **21 novembre 2024**, à 9 h 30, en présentiel au palais de justice de Québec. Le numéro de la salle sera communiqué aux avocats une semaine avant.

L'une et l'autre des parties se communiqueront un bref exposé de leur argumentation avec les autorités qu'elles entendent invoquer au plus tard le **8 novembre 2024**. Chacune des parties pourra communiquer une réplique, le cas échéant, au plus tard le **15 novembre 2024**.

La communication de documents :

À la suite de la lettre du 4 août 2023 de Me Trudel, Me Vendette informe le Tribunal qu'elle a reçu une nouvelle lettre le 10 juin 2024 de Me Paquette. Elle s'engage à y répondre au plus tard le **11 octobre 2024**.

9 h 54

La Notice of Motion qui sera présentée devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario :

Me Poplaw explique sa démarche auprès de la Cour supérieure de justice de l'Ontario dans le contexte du jugement de la Cour suprême au dossier Asselin.

10 h 02

Me Létourneau intervient concernant la question des papiers commerciaux à la suite du jugement de la Cour suprême. La demande dans le présent dossier devrait être amendée de la même façon qu'elle l'a été dans le dossier Asselin.

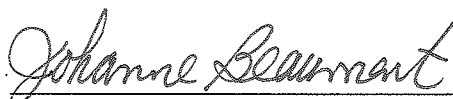
Les interrogatoires :

10 h 06

Me Poplaw précisera les intentions des défenderesses lors de l'audience du 21 novembre 2024.

10 h 10

Fin de l'audience de gestion


Johanne Beaumont, g.a.